Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8770541
Centre d'intérêt: 160

Québec (Province) Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

Cadre de référence pour le plan quinquennal d'investissements universitaires, 1986-1991 / Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires. -- Québec : La Direction, 1986.
36 p. ; 36 cm.

Code: 771:-0110 ; 68-867-0829.

Descripteur(s): Financement * Plan * Normes budgétaires * Politique gouvernementale * Equipement * Bâtiment * Rénovation * Construction * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Le document a pour objet de présenter le cadre de référence concernant la politique du MESS en matière d'investissements universitaires. Il comprend quatre sections. La première présente le contexte général dans lequel le plan quinquennal 1986-1991 est préparé. La deuxième présente les données de base et le cadre normatif qui permettent de rendre opérationnels les objectifs et les politiques d'investissement. La troisième section présente les différentes composantes du plan ainsi que les formules de calcul qui permettent de déterminer les montants alloués à chaque composante. La quatrième section résume l'essentiel de la contribution totale du Ministère pour le plan 1986-1991. Le plan détaillé est présenté dans le document intitulé: "Plan quinquennal d'investissements universitaires 1986-1991".

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 8770478

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES

1986-1991

Québec

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 1986-1991

Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires

CADRE DE REFERENCE

pour le plan quinquennal
d'investissements universitaires
1986-1991

Edition: AOUT 1986
SIM-PQ-85: C-REFERENCE

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires
Direction des ressources matérielles
et financières
Service des immobilisations
Édifice G, 20e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 5K9
(418) 643-7612

TABLE DES MATIERES

	PAGE
INTRODUCTION	1
I- LE CONTEXTE GENERAL DANS LEQUEL LE PLAN QUINQUENNAL 1986-1991 EST PREPARE	2
1- Rappel des plans quinquennaux 1984-1989 et 1985-1990	2
2- Plan quinquennal 1986-1991	2
II- LES DONNEES DE BASE ET LE CADRE NORMATIF SERVANT A L'ELABORATION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES	3
1- Les données de base	3
1.1- Inventaire des locaux universités	3
1.2- Prévisions des effectifs étudiants	4
2- Le cadre normatif	4
2.1- Les normes d'espace	4
2.2- Les normes de coûts (cf. tableau 1)	6
2.3- Les autres paramètres	6
III- LES DIFFERENTES COMPOSANTES DU PLAN D'INVESTISSEMENT ET LES METHODES DE CALCUL UTILISEES	7
1- Les projets en cours de réalisation	7
2- Les envelopes annuelles	8
2.1- Méthode de calcul des enveloppes annuelles	8
2.1.1- Méthode de calcul de l'enveloppe annuelle pour la rénovation et le réaménagement des biens immobiliers	9
2.1.2- Méthode de calcul de l'enveloppe annuelle pour le remplacement de mobilier, appareils et outillage	9
2.1.3- Méthode de calcul de l'augmentation du stock actuel de mobilier, appareils et outillage pour tenir compte de la croissance des effectifs étudiants	9
2.2- Résultats des calculs et ajustement des enveloppes annuelles 1986-1987 suite à la révision des enveloppes annuelles 1984-1985 et 1985-1986	10
2.3- Prélèvements et répartition du solde des enveloppes annuelles entre les universités	11

TABLE DES MATIERES

	PAGE
3- Enveloppe supplémentaire pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires	14
4- Enveloppe supplémentaire pour l'acquisition de micro-ordinateurs	15
5- Méthode de calcul de l'augmentation du stock actuel des biens immobiliers	15
5.1- Etat de la situation pour l'ensemble du Québec	16
5.2- La situation pour chaque établissement universitaire	16
5.3- Principaux projets prévus au plan	25
6- Réserve pour hausse de coûts	26
IV- SOMMAIRE DU PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES POUR LA PERIODE 1986-1991	26
TABLEAUX	28

INTRODUCTION

Ce document a pour objet de présenter le cadre de référence concernant la politique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science en matière d'investissements universitaires. Ce cadre a permis l'élaboration du plan quinquennal d'investissements universitaires 1986-1991 lequel doit être approuvé par le gouvernement conformément à la loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., chapitre I-17).

Ce cadre de référence reprend l'essentiel des orientations déjà énoncées lors des plans quinquennaux précédents. Le Ministère a tenu compte de l'avis du Conseil des universités concernant les plans 1980-1985 et 1981-1986 et a maintenu les modifications apportées à cette occasion. Cependant, quelques changements techniques concernant, notamment, le calcul des heures-contacts et les normes s'y rapportant, n'ont pas été retenus compte tenu du fait que de tels changements ne peuvent être faits isolément. Une révision de l'ensemble des normes d'investissements s'effectue présentement en consultation et en collaboration avec les représentants des universités.

Par ailleurs, pour calculer les enveloppes annuelles, le Ministère a dû estimer certaines données de base à partir des plus récentes données réelles connues. Les enveloppes annuelles de ce plan seront révisées lorsque les données 1985-1986 seront connues.

Les principaux objectifs concernant la politique des investissements universitaires sont maintenus:

- Permettre l'accès aux universités à tous ceux qui sont aptes à entreprendre de telles études supérieures en comblant les besoins temporaires d'espace par des locations et les besoins permanents par des acquisitions ou des constructions.

- Distribuer équitablement les ressources financières disponibles entre les régions et les établissements.

- Accorder la priorité à la location ou à l'acquisition d'espaces devenus excédentaires dans les secteurs public et para-public, lorsque les besoins de nouveaux espaces sont justifiés.

- Accorder la priorité au maintien en bon état des biens existants lorsque les ressources financières sont insuffisantes pour satisfaire tous les besoins.

- Susciter des projets de partage interinstitutionnel pour certains locaux et équipements spécialisés et coûteux.

En plus de participer à la poursuite des objectifs mentionnés ci-dessus, le Ministère demande aux universités de collaborer activement à l'application des politiques gouvernementales qui ont une incidence sur les equipements mobiliers et immobiliers comme, par exemple, les politiques concernant les personnes handicapées, la politique de santé et de sécurité au travail, la politique d'économie d'énergie et la politique d'achat.

Le présent document comprend quatre sections. La première présente le contexte général dans lequel le plan quinquennal 1986-1991 est préparé. La deuxième présente les données de base et le cadre normatif qui permettent de rendre opérationnels les objectifs et les politiques d'investissements. La troisième section présente les différentes composantes du plan ainsi que les formules de calcul qui permettent de déterminer les montants alloués à chaque composante. La quatrième section résume l'essentiel de la contribution totale du Ministère pour le plan 1986-1991. Le plan détaillé est présenté dans le document intitulé: Plan quinquennal d'investissements universitaires 1986-1991.

1- LE CONTEXTE GÉNÉRAL DANS LEQUEL LE PLAN QUINQUENNAL 1986-1991 EST PRÉPARÉ

1- Rappel des plans quinquennaux 1984-1989 et 1985-1990

A partir du plan quinquennal 1984-1989, les montants relatifs aux investissements des universités pour chacune des années furent établis par le Conseil du trésor suite à une analyse de la capacité de payer du Gouvernement et de l'évolution probable du service de la dette.

Comme il est apparu que cette nouvelle façon d'établir le cadre budgétaire aurait eu pour effet que plusieurs projets d'ajout d'espace, justifiés par les normes, n'auraient pu être réalisés, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le Conseil du trésor ont convenu de limiter l'indexation des enveloppes annuelles à 2,5 % par année pour chacune des années du plan, de façon à dégager des sommes d'argent permettant la réalisation de projets d'ajout d'espace dont les universités avaient grandement besoin. Egalement, le Conseil du trésor avait ajouté 6,1 M $ à l'enveloppe budgétaire déjà consentie pour le plan quinquennal 1984-1989.

Ces réaménagements ont permis au Ministère d'introduire dans le plan quinquennal 1984-1989 cinq projets d'ajout d'espace pour un montant total de 49,4 M $. De plus, une enveloppe de 35,8 M $ pour les initiatives nouvelles du plan quinquennal 1985-1990 a permis au Ministère d'augmenter l'envergure de deux projets déjà inscrits au plan quinquennal et d'en introduire deux autres.

2- Plan quinquennal 1986-1991

Suite à l'examen de l'ensemble des demandes d'immobilisations présentées par les ministères tant en terme de parachèvements que de nouvelles initiatives, le Conseil du trésor, à sa réunion du 18 février 1986, décidait:

a) D'indiquer aux ministères des Affaires culturelles, de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Science, de l'Environnement, et des Transports, de même qu'à la Société d'habitation du Québec et à la Société de radio-télévision du Québec que, dans le cadre du plan triennal d'immobilisations 1986-1989, aucune enveloppe d'immobilisations ne sera accordée aux fins d'initiatives nouvelles;

b) de demander à ces ministères et organismes de revoir dans les meilleurs délais, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, leurs besoins en parachèvements, en identifiant les projets qui pourraient être abandonnés, reportés ou étalés et d'établir la liste de leurs demandes selon un ordre de priorité.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a donc procédé à un examen complet de chacun des éléments constituant le projet de plan d'équipements des universités 1986-1991, en révisant d'abord le rythme des déboursés de chacun des projets en parachèvement afin qu'il corresponde le plus possible à leur rythme de réalisation et en examinant ensuite ce qui pourrait être abandonné, réduit, reporté ou étalé dans le temps.

Suite à cet exercice, le Conseil du trésor, par le C.T. #160992 du 13 mai 1986, indiquait au Ministère qu'il est disposé à recommander au Conseil des ministres l'adoption d'un plan quinquennal 1986-1991 d'équipements universitaires financés par le Gouvernement de 311,9 M $ dont une enveloppe ferme de 63,6 M $ pour la première année du plan.

Compte tenu du contexte budgétaire difficile que connaît présentement le Gouvernement, ces montants ne comportent aucune indexation des enveloppes budgétaires annuelles du réseau universitaire, tout comme c'est le cas d'ailleurs pour les réseaux primaire, secondaire et collégial. Par ailleurs, l'enveloppe supplémentaire de 15 M $ pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires est réduite à 12,6 M $ et l'enveloppe de 8,4 M $ répartie sur trois ans pour l'acquisition de micro-ordinateurs est réduite de moitié.

Malgré le ré-échelonnement des déboursés de certains projets en parachèvement, tous ceux-ci sont maintenus et un montant de 79,6 M $ leur est consacré dans le plan quinquennal 1986-1991. D'autre part, malgré sa décision initiale du 18 février 1986, le Conseil du trésor a consenti une initiative nouvelle afin de répondre à un besoin urgent: il s'agit de la relocalisation d'un laboratoire de recherche en aquaculture de l'INRS situé à Pointe-aux-Pères au coût de 0,8 M $.

II- LES DONNÉES DE BASE ET LE CADRE NORMATIF SERVANT À L'ÉLABORATION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES

L'élaboration du plan quinquennal d'investissements universitaires nécessite l'utilisation de plusieurs types de données comme celles provenant de l'inventaire des locaux des universités et celles concernant les prévisions d'effectifs étudiants. La détermination des différentes enveloppes contenues dans le plan d'investissements universitaires implique aussi l'utilisation de normes d'espaces, de normes de coûts, et d'autres paramètres qui sont décrits plus loin.

1. Les données de base

1.1- Inventaire des locaux des universités

Les locaux des universités font l'objet, depuis quelques années, d'un inventaire qui est mis à jour annuellement. Cet inventaire comprend deux composantes principales.

La première est constituée de l'inventaire des locaux universitaires et de celui des surfaces brutes des édifices, de parties d'édifice et de planchers. L'inventaire des locaux universitaires permet d'obtenir des données sur la localisation, le statut (propriétaire, locataire), la superficie, le nombre de places installées et le type d'utilisation (salles de cours, laboratoires, etc.) de chaque local.

La seconde permet de décrire l'utilisation des salles de cours et des laboratoires d'enseignement en identifiant, pour chacune des activités d'enseignement inventoriées, le jour, les heures, l'édifice, le local et le nombre d'inscriptions. Ces informations permettent de calculer le nombre d'heures-contacts pour différentes activités, à divers moments d'une journée. On peut ainsi évaluer le degré d'utilisation des salles de cours et des laboratoires d'enseignement et connaître les périodes de pointe.

Les informations concernant l'utilisation des salles de cours et des laboratoires d'enseignement, ainsi que celles concernant les effectifs étudiants et le personnel des universités permettent de calculer les espaces normalisés pour chaque établissement universitaire. En comparant les données de l'inventaire des locaux des universités aux espaces normalisés, il devient possible de déterminer la position

relative de chacun des établissements universitaires dans le réseau. Cette comparaison fait l'objet d'une publication appelée "Position relative de chaque établissement du réseau universitaire québécois par rapport aux espaces normalisés".(1)

1.2- Prévisions des effectifs étudiants

Au moment du calcul des espaces normalisés 1984-1985 pour la publication au mois de janvier 1986 du document intitulé "Position relative de chaque établissement du réseau universitaire québécois par rapport aux espaces normalisés", la méthode de dénombrement des effectifs étudiants à partir des données du nouveau système RECU n'était pas encore arrêtée. Aussi, le Ministère a utilisé plutôt les effectifs étudiants de 1984-1985 tels que déclarés par chacune des universités à l'occasion d'une cueillette ad hoc.

C'est à partir des espaces normalisés 1984-1985 calculés dans la "Position relative" que le Ministère estime les espaces normalisés 1985-1986 et à long terme pour les fins du plan quinquennal 1986-1991.

Toutefois, la prévision des effectifs étudiants qui est utilisée pour l'évaluation de ces espaces normalisés est basée sur une méthode intérimaire de dénombrement des effectifs étudiants à partir de RECU. Cependant, afin d'éviter toute distortion, le Ministère utilise les coefficients de variation d'une année à l'autre plutôt que les nombres absolus.

La prévision à long terme des effectifs étudiants est réalisée selon la méthode des taux de fréquentation fixes. En effet, elle est basée sur les taux de fréquentation régionaux et les taux d'attraction de chaque université tel qu'observés en 1984-1985. C'est à partir de cette nouvelle prévision que sont dérivées les prévisions d'espaces normalisés à long terme (tableau 3).

Suivant la méthode recommandée par le Conseil des universités dans son avis sur les plans d'investissements 1980-1985 et 1981-1986, et comme il l'avait fait pour les plans quinquennaux 1982-1987 à 1985-1990, le Ministère a élaboré une prévision des effectifs étudiants basée sur l'hypothèse de la non-augmentation du taux de fréquentation. En effet, le Ministère est d'avis qu'il faut être prudent lorsqu'on planifie les investissements des universités. Cette prudence est justifiée par une stabilisation du nombre d'étudiants au niveau collégial, la baisse prévue des effectifs étudiants autour des années 1990 et le risque de suréquiper le réseau universitaire.

2. Le cadre normatif

2.1- Les normes d'espace

La méthode de calcul des espaces normalisés a été maitenue. Ce calcul, présenté en détail dans le document intitulé "Position relative de chaque établissement du réseau universitaire québécois par rapport aux espaces normalisés", a donné comme résultat les espaces normalisés 1984-1985 (tableau 3, colonne A).

(1) La dernière mise à jour est datée du mois de janvier 1986.

Les catégories d'espaces ainsi que les unités de mesure utilisées pour chaque catégorie dans la préparation du présent cadre de référence sont les suivantes:

Catégorie d'espace	Unité de mesure
1- Salles de cours	Heures-contacts des 5 périodes journalières de 9 heures consécutives les plus achalandées de la semaine.
2- Laboratoires d'enseignement	" " " "
3- Bureaux	Le personnel et les étudiants ayant besoin de tels espaces.
4- Laboratoires de recherche	" " " "
5- Bibliothèques	Étudiants équivalence temps complet correspondant aux 5 périodes journalières de 9 heures consécutives les plus achalandées de la semaine.
6- Salles d'assemblée et d'exposition	" " "
7- Equipements intérieurs de sport	" " "
8- Services aux étudiants et au personnel et services alimentaires	" " "
9- Services de communication	" " "
10- Services d'entretien	Un pourcentage des catégories précédentes.

Ainsi donc, pour le plan 1986-1991, les espaces normalisés, à long terme, sont le résultat du calcul suivant:

Espaces normalisés		Variation des effectifs étudiants		Espaces normalisés
1984-1985	X	1985-1986/1984-1985	=	1985-1986
1985-1986	X	Taux de variation long terme	=	Espaces normalisés long terme

Dans son avis sur les investissements universitaires des années 80, le Conseil des universités recommandait de répartir les espaces en catégories jugées essentielles au fonctionnement d'une université, et en catégories pouvant être partagées par les établissements. Compte tenu des difficultés rencontrées lors d'une telle catégorisation, le Ministère est d'avis que cette recommandation devrait être étudiée lors de la révision des normes d'investissements.

Cependant, le Ministère a poursuivi cette réflexion pour des cas "ad hoc", concernant principalement l'Université Concordia et l'Université de Montréal. Dans le premier cas, le Ministère a tenu compte de la proximité de l'Université McGill et de l'Université Concordia et a recommandé que l'ajout d'espace prévu à l'Université Concordia soit diminué, et que soit accentuée la collaboration qui existe déjà entre ces deux universités.(Voir page 22)

Quant au campus de l'Université de Montréal où sont situées également l'École des H.E.C. et l'École Polytechnique, le Ministère a tenu compte de leur proximité dans son calcul des espaces normalisés, en prenant la moyenne entre le calcul des espaces normalisés pour chaque établissement pris individuellement et le calcul de ces espaces s'ils ne formaient qu'une seule université (voir page 16).

De même, le Ministère propose d'aménager un seul complexe sportif pour l'U.Q.A.M. et pour Concordia à l'intérieur des espaces disponibles au Parc Olympique lorsqu'il sera question de doter ces deux universités d'installations sportives.

2.2- Les normes de coûts (cf. tableau 1)

Dans la préparation du plan quinquennal, le Ministère utilise, pour estimer le coût d'un projet de construction, les coûts unitaires médians extraits de la publication "Building Construction Cost Data 1986" de Robert Snow Means. Ces coûts unitaires exprimés en dollars par mètre carré brut incluent les équipements intégrés, les conditions spéciales et les contingences. Le Ministère y ajoute 5 % pour tenir compte des aménagements extérieurs et 10 % pour tenir compte des honoraires professionnels. On y ajoute aussi le mobilier, l'appareillage et l'outillage. Ces coûts unitaires sont exprimés en dollars de décembre 1986 et sont convertis en coûts unitaires exprimés en dollars par mètre carré net en supposant un rapport surface nette/surface brute de 68 %. Ces coûts unitaires sont les suivants:

Catégorie d'espaces	Du m^2 brut	Du m^2 net
Labos, services de communication, cliniques	1 369,86 $	2 014,42 $
Classes, bureaux, etc.	1 065,34 $	1 566,63 $

Le coût des travaux sera aussi majoré des montants affectés à l'intégration des arts selon la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement (tableau 1, page).

2.3- Les autres paramètres

En plus des données de base et des normes décrites précédemment, l'élaboration du plan d'investissements universitaires implique l'utilisation d'autres paramètres comme, par exemple, l'âge et la vie utile des édifices et des équipements.

Les données de base, les normes ainsi que les autres paramètres permettent d'évaluer les montants qui doivent être consacrés par le Ministère pour les différentes composantes du plan d'investissements universitaires, par l'intermédiaire de formules ou méthodes de calcul propres à chacune de ces composantes.

III- LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU PLAN D'INVESTISSEMENTS ET LES MÉTHODES DE CALCUL UTILISÉES

Les différentes composantes que l'on retrouve dans ce plan quinquennal d'investissements universitaires sont:

1- les projets en cours de réalisation;

2- les enveloppes annuelles:
   -pour le renouvellement, la rénovation ou le réaménagement du stock actuel des biens immobiliers;
   -le remplacement de mobilier, appareils et outillage;
   -l'ajout de mobilier, appareils et outillage.

3- l'enveloppe supplémentaire pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires;

4- l'enveloppe supplémentaire pour l'acquisition de micro-ordinateurs;

5- les montants consacrés à l'augmentation du stock actuel de biens immobiliers;

6- les cas particuliers;

7- la provision pour hausse des coûts.

1. Les projets en cours de réalisation

Le plan d'investissements universitaires est révisé annuellement. Cependant, la réalisation des projets qu'il contient peut s'échelonner sur plusieurs années. Les montants consacrés à ces projets sont alors versés progressivement, au fur et à mesure de leur réalisation.

Chacun des projets en cours de réalisation a fait l'objet d'un mémoire d'intention qui a été approuvé par le Conseil du trésor. A partir du moment où un projet est approuvé par le Conseil du trésor, il fait partie de l'enveloppe dite "engagée" du plan quinquennal.

Pour la période couverte par le plan quinquennal 1986-1991, le montant total consacré aux projets en cours de réalisation est de 91,2 M $; ce montant comprend 5,3 M $ déjà dépensés lors des plans précédents, et 85,9 M $ pour terminer les projets en cours.

Les projets qui sont en cours d'acquisition, de préparation des plans et devis ou de construction sont les suivants:

-Acquisition d'une ferme et construction de laboratoires pour l'École de médecine vétérinaire (U de M)
-Agrandissement (H.E.C.)
-Construction d'une bibliothèque (U de M)
-Acquisition et agrandissement d'une bâtisse à Pointe-Claire (I.N.R.S. - Santé)
-Phase II du Campus (UQAM)
-Construction de bibliothèques (Concordia)
-Agrandissement (Poly)

2. Les enveloppes annuelles

Il est nécessaire de rendre compatibles les biens immobiliers et mobiliers existants aux changements dans la composition des effectifs étudiants, dans les méthodes d'enseignement, de recherche et de gestion, dans la technologie en général, dans les techniques de construction afin de réduire les coûts d'opération (comme par exemple la consommation de l'énergie), dans les codes de sécurité, etc. Il est nécessaire, également, de remplacer certains biens immobiliers et mobiliers, ou parties de ceux-ci, à cause de l'usure physique.

La prise en compte de besoins particuliers reconnus par l'ensemble de la société québécoise dans certains domaines implique aussi une adaptation des biens immobiliers et mobiliers existants. En particulier, le Ministère s'attend à ce que les universités portent une attention spéciale, lors de la rénovation et du réaménagement des espaces, à l'accessibilité des étudiants handicapés à l'université ainsi qu'à l'amélioration des conditions de santé et de sécurité conformément aux politiques mises en oeuvre dans ces domaines par le gouvernement du Québec. Le Ministère s'attend aussi à ce que les universités fassent un effort soutenu afin de supporter la politique d'économie d'énergie et la politique d'achat mises en oeuvre par le gouvernement du Québec.

A partir du plan quinquennal 1984-1989, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le Conseil du trésor avaient convenu de limiter l'indexation des enveloppes annuelles à 2,5 % par année pour chacune des années du plan, de façon à dégager des sommes d'argent permettant la réalisation de projets d'ajout d'espace dont les universités avaient grandement besoin.

Compte tenu du contexte budgétaire difficile que connaît présentement le Gouvernement, le Conseil du trésor a décidé à partir de 1986-1987 de ne consentir aucune indexation des enveloppes budgétaires annuelles du réseau universitaire, tout comme c'est le cas pour les réseaux primaire, secondaire et collégial. C'est ainsi que l'enveloppe globale pour 1986-1987 demeure au même niveau qu'en 1985-1986, soit à 45,1 M $.

Toutefois, la méthode habituelle de calcul des enveloppes annuelles est maintenue afin de préserver l'équité entre les universités. Le Ministère distribue ensuite l'enveloppe globale autorisée de 45,1 M $ au prorata du résultat de la méthode habituelle de calcul.

Les sections suivantes présentent, en 2,1 la méthode de calcul des enveloppes annuelles, en 2,2, les résultats de ces calculs pour l'année 1986-1987 et, en 2,3, la liste des prélèvements ainsi que la répartition du solde des enveloppes annuelles.

2.1- Méthode de calcul des enveloppes annuelles

Comme c'était le cas pour les plans quinquennaux antérieurs, le plan quinquennal 1986-1991 comporte trois enveloppes budgétaires annuelles: la première couvre les réaménagements, la rénovation et l'entretien des biens immobiliers, la seconde porte sur le remplacement de mobilier, appareils et outillage, alors que la troisième permet d'augmenter le stock actuel de mobilier, appareils et outillage pour tenir compte de la croissance des effectifs étudiants.

Dans la préparation du plan quinquennal 1986-1991, le Ministère utilise, pour le calcul de ces enveloppes, les mêmes formules de calcul qui ont servi pour le plan quinquennal précédent.

2.1.1- Méthode de calcul de l'enveloppe annuelle pour la rénovation et le réaménagement des biens immobiliers

Observant que le taux moyen annuel de dépréciation généralement accepté dans le cas d'édifices du genre de ceux occupés par les universités est d'environ 1 %, le Ministère en conclut que la vie utile moyenne des édifices universitaires serait de cent ans. Constatant également que les plus vieux édifices se déprécient plus rapidement que les plus jeunes, le Ministère propose que l'enveloppe des rénovations et des réaménagements soit établie en calculant 1 % de la valeur estimée du stock brut normalisé des locaux, valeur corrigée d'un coefficient de vétusté pour tenir compte de l'âge des édifices de plus de 25 ans. Comme pour les autres enveloppes, et en conformité avec la politique d'autofinancement des espaces en propriété qui se situent au-dessus des espaces normalisés, le pourcentage de 1 % est appliqué sur les espaces normalisés plutôt que sur les espaces réels.

2.1.2- Méthode de calcul de l'enveloppe annuelle pour le remplacement de mobilier, appareils et outillage

Un examen de certaines données sur la vie utile des équipements mobiliers utilisés dans les hôpitaux (1) a montré qu'une vie utile moyenne de 10 ans, pour les équipements de laboratoire, et de 15 ans, pour les autres équipements, serait appropriée. En conséquence, le Ministère établit l'enveloppe pour le remplacement des équipements spécialisés en calculant 10 % de la valeur estimée du stock normalisé de ces équipements et l'enveloppe pour les autres équipements en calculant 6,67 % de la valeur estimée du stock normalisé de ces équipements.

2.1.3- Méthode de calcul de l'augmentation du stock actuel de mobilier, appareils et outillage pour tenir compte de la croissance des effectifs étudiants

L'enveloppe annuelle pour l'ajout de mobilier, appareils et outillage nécessaires à l'accueil des nouveaux étudiants est calculée en multipliant la valeur estimée du stock normalisé des équipements mobiliers en 1985-1986 par le taux d'accroissement de la population étudiante. Pour l'année 1986-1987, le Ministère utilise le taux moyen de variation des effectifs entre 1982-1983 et 1985-1986. En procédant ainsi, on obtient une évolution plus uniforme des effectifs étudiants qui élimine l'effet des soubresauts.

Pour tenir compte des économies d'échelle possibles lorsque la taille d'un établissement augmente, le Ministère détermine le stock des biens mobiliers requis pour accueillir les nouveaux effectifs en appliquant un taux de financement correspondant à 50 % de l'augmentation des effectifs. Cette méthode permet de mieux tenir compte de la réalité des coûts imputables à une hausse des effectifs étudiants.

(1) Manuel de comptabilité des hôpitaux du Canada publié par l'Association des hôpitaux du Canada.

2.2- Résultat des calculs et ajustement des enveloppes annuelles 1986-1987 suite à la révision des enveloppes annuelles 1984-1985 et 1985-1986

L'application des formules permet de calculer le montant total qui serait consacré aux trois enveloppes définies ci-dessus en 1986-1987.

Dans le plan quinquennal 1985-1990, les enveloppes annuelles 1985-1986 avaient été calculées en fonction d'espaces normalisés estimés pour 1984-1985 et de normes de coûts estimées également. Connaissant maintenant les espaces normalisés réels pour 1984-1985 et les indices de coûts pour l'année 1985-1986, le Ministère a procédé à une révision des enveloppes annuelles 1985-1986 pour en arriver à une répartition plus juste.

D'autre part, le Ministère a constaté que, dans le plan quinquennal 1985-1990, le calcul des enveloppes 1985-1986 et 1984-1985 révisée pour l'acquisition de mobilier, appareils et outillage comportait une erreur défavorisant l'Université de Sherbrooke. En effet, dans le calcul du taux moyen de variation des effectifs étudiants qui sert à déterminer le montant de la troisième enveloppe budgétaire, le Ministère a utilisé, dans le cas de l'Université de Sherbrooke, des données non comparables afin de mesurer la variation des effectifs étudiants entre 1982-1983 et 1983-1984. Depuis 1983-1984, l'Université de Sherbrooke exclut de sa déclaration d'effectifs étudiants ceux du système coopératif qui sont en stage dans les entreprises. Conséquemment, le Ministère aurait dû faire de même pour les effectifs de 1982-1983 avant de les comparer à ceux de 1983-1984.

Le Ministère a profité de l'occasion pour corriger une autre erreur qui s'était glissée dans la révision des enveloppes annuelles 1984-1985. Encore une fois dans le calcul du taux moyen de variation des effectifs étudiants servant à déterminer le montant de la troisième enveloppe, les effectifs utilisés pour calculer le taux de variation entre 1982-1983 et 1983-1984 auraient dû exclure les internes et les résidents tel que c'est le cas dans le calcul des espaces normalisés. De plus, pour la TELUQ et le Siège social de l'Université du Québec, le Ministère aurait dû utiliser le personnel équivalent à temps complet et pour l'ENAP, les étudiants du perfectionnement auraient dû être inclus.

Tel que mentionné précédemment, le Conseil du trésor a décidé à partir de 1986-1987 de ne consentir aucune indexation des enveloppes budgétaires annuelles du réseau universitaire. C'est ainsi que l'enveloppe globale pour 1986-1987 demeure au même niveau qu'en 1985-1986, soit à 45,1 M $.

Afin de préserver l'équité entre les universités, le Ministère distribue l'enveloppe globale autorisée de 45,1 M $ au prorata du résultat de la méthode habituelle de calcul ajusté suite à la révision des enveloppes 1984-1985 et 1985-1986. Ces ajustements aux enveloppes annuelles 1986-1987 sont illustrés par le tableau suivant:

	Enveloppe théorique 1986-1987	Ajustement révision enveloppe 1984-1985	Ajustement révision enveloppe 1985-1986	Enveloppe ajustée 1986-1987	Enveloppe autorisée 1986-1987
Enveloppe pour le renouvellement, la rénovation ou le réaménagement des biens immobiliers	22 074	-	- 38	22 036	15 912
Enveloppe pour le remplacement des biens mobiliers	31 407	-	+ 150	31 557	22 787
Enveloppe pour l'augmentation des biens mobiliers	8 088	+ 356	+ 385	8 829	6 376
Total	61 569	+ 356	+ 437	62 422	45 075

Tel qu'établi lors des plans quinquennaux antérieurs et considérant le fait que les universités peuvent effectuer des transferts entre les trois enveloppes annuelles, les nouveaux projets de réaménagement et de rénovation présentés par chaque université devront être financés à même les enveloppes annuelles.

Toutefois, le Ministère permet aux universités d'emprunter les sommes nécessaires pour financer les projets majeurs de rénovations et de réaménagements qu'elles jugent prioritaires. Cette mesure a pour but de permettre aux universités d'étaler l'impact financier de ces projets sur plusieurs années. Ces emprunts devront être remboursés à même les enveloppes annuelles sur une période ne dépassant pas la durée d'un plan, soit cinq ans. Les montants prélevés afin de rembourser le capital et l'intérêt de ces emprunts ne devront cependant pas excéder 25 % du montant total des trois enveloppes annuelles allouées à chaque université.

Afin de garantir une plus grande stabilité à la partie du montant total de ces enveloppes annuelles qui pourra être utilisée pour rembourser le capital et l'intérêt d'emprunts, le Ministère imputera à l'enveloppe engagée de chaque plan quinquennal, et pour la durée totale de chacun de ces plans, un montant total équivalant à 25 % du montant annuel prévu pour chaque université au chapitre des enveloppes annuelles. L'autre partie de ces dernières sera portée à l'enveloppe non engagée de chaque plan quinquennal.

2.3- Prélèvements et répartition du solde des enveloppes annuelles entre les universités

Lors de l'approbation des derniers plans quinquennaux, le Ministère a mis en évidence les interrelations qui existent entre les différentes enveloppes suivantes:

- l'enveloppe annuelle pour le remplacement de mobilier, appareils, outillage;

- l'enveloppe annuelle pour l'augmentation du stock actuel de mobilier, appareils et outillage;

- l'enveloppe pour le fonds de développement pédagogique;

- l'enveloppe pour le fonds FCAR d'aide et de soutien à la recherche;

- la partie des projets d'ajouts d'espace imputable au mobilier, à l'appareillage et à l'outillage;

Après étude de ces interrelations, le Conseil du trésor et le Ministère ont considéré que les enveloppes annuelles pour le remplacement et l'augmentation des biens mobiliers devaient, à partir de l'année 1980-1981, couvrir l'ensemble des besoins identifiés ci-dessus.

En conséquence, le Ministère a été amené à préciser la méthode de répartition, entre les universités, des montants couverts par les trois enveloppes annuelles.

Cette méthode de répartition des enveloppes annuelles consiste à prélever, sur le montant total représenté par ces enveloppes, les montants nécessaires au financement des équipements reliés au fonds de développement pédagogique, au fonds FCAR et, lorsqu'il s'agit d'ajouts d'espace, les montants liés aux réaménagements et aux rénovations engendrés par ces projets (sauf dans les cas d'acquisition d'un édifice déjà existant) de même que les ajouts d'équipements mobiliers relatifs à ces ajouts d'espaces. Le solde du montant total est ensuite distribué entre les universités au prorata des enveloppes annuelles avant prélèvements.

Advenant qu'une partie des montants ainsi prélevés n'ait pas été dépensée pendant l'année, elle est redistribuée entre les universités en augmentant le total des enveloppes annuelles du solde non distribué des années précédentes.

Considérant que l'attention du Conseil du trésor porte surtout sur le montant global des enveloppes annuelles, plutôt que sur la méthode de répartition de celles-ci entre les universités, le Ministère a été autorisé par le Conseil du trésor à financer certains projets de rénovation, réaménagement ou d'acquisition d'équipements mobiliers jugés prioritaires par un prélèvement à même les enveloppes annuelles. De tels projets financés entièrement par prélèvement sont automatiquement inscrits dans l'enveloppe engagée.

Les éléments qui suivent font l'objet de prélèvements sur les enveloppes annuelles 1986-1987:

a) <u>Acquisition d'équipements dans le cadre du fonds FCAR pour l'aide et le soutien à la recherche</u>

Suite à la création du fonds FCAR, un nouveau programme (programme 07) a été ajouté au budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Les crédits nécessaires au financement des équipements scientifiques reliés au fonds FCAR n'ont cependant pas été inclus dans ce programme. Ces crédits sont, comme par le passé, présentés comme une composante du plan quinquennal d'investissements universitaires.

Considérant que le Conseil du trésor a décidé que les enveloppes budgétaires annuelles ne seraient pas indexées à partir de 1986-1987, le Ministère propose de maintenir l'enveloppe "Équipements FCAR" au même niveau qu'en 1985-1986, soit 1 686 000 $. La répartition de ce montant entre les universités n'a pas encore été faite par les administrateurs du fonds FCAR.

b) Demandes particulières de rénovation, de réaménagement ou d'acquisition de mobilier, appareils et outillage

Certaines universités peuvent faire face à un problème de rénovation ou de réaménagement d'un édifice existant qui ne saurait être couvert par les enveloppes annuelles. Dans certains cas, le Ministère peut accepter de verser une subvention spéciale aux universités concernées.

De plus, certains projets d'agrandissement entraînent des réaménagements dans les locaux existants et le financement de ces projets s'effectue habituellement par un prélèvement à même les enveloppes annuelles.

D'autre part, les équipements requis pour l'implantation de nouveaux programmes dans les domaines autres que ceux qui sont prioritaires font l'objet de subventions particulières qui sont également prélevées sur les enveloppes annuelles.

Finalement, afin de permettre à une nouvelle institution d'accomplir sa mission d'enseignement, il peut être nécessaire de lui accorder une subvention spéciale afin de compléter le stock d'équipements mobiliers dont elle a besoin.

Pour répondre à tous ces types de demandes particulières, le Ministère a commencé en 1985-1986 à prélever un montant de 2 000 000 $ par année à même les enveloppes annuelles. Les projets qui ont ainsi été subventionnés sont les suivants:

	(En 000 $)
École des Hautes Études Commerciales:	
Réaménagement suite à la Phase II de l'agrandissement	1 500
École de technologie supérieure:	
Réaménagement de l'École	500

Le Ministère poursuit cette pratique en 1986-1987 et 1987-1988 et ces montants seront répartis entre les universités à la suite d'analyses ad hoc. Pour l'année 1986-1987, le Ministère a accepté de subventionner les projets suivants:

	(En 000 $)
Université Bishop	
Réaménagement du Pavillon Memorial House	250
École des Hautes Études Commerciales	
Réaménagement suite à la Phase II d'agrandissement (suite et fin)	200
Université Laval	
Réaménagement et acquisition d'équipements pour la Faculté de foresterie et géodésie	500
Université de Montréal	
Centre de calcul et laboratoire de physique nucléaire	209
Université du Québec à Trois-Rivières	
Installation d'un ascenseur au Pavillon Pierre-Boucher	145
TOTAL PARTIEL	1 304

Advenant qu'une partie des montants ainsi prélevés n'ait pas été dépensée pendant l'année, elle sera redistribuée entre les universités au prorata des enveloppes annuelles distribuées.

c) Autres acquisitions de biens mobiliers

Certaines autres acquisitions de biens mobiliers, imputables à des ajouts d'espaces, font l'objet d'une subvention spéciale. Le montant total consacré à l'acquisition de ces biens mobiliers est de 214 000 $ en 1986-1987.

Le seul projet pour lequel l'acquisition d'équipements mobiliers est prévue en 1986-1987 est le suivant:

	(En 000 $)
INRS-Santé	
Relocalisation à Pointe-Claire	214

3. Enveloppe supplémentaire pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires

Dans le cadre de la revue des programmes 1984-1985, le Ministère avait obtenu une enveloppe supplémentaire de 15 M $, répartie sur les années 1984-1985, 1985-1986 et 1986-1987, pour le financement de l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires. De cette enveloppe initiale de 15 M $, le Ministère avait réservé un montant de 5,5 M $ pour l'acquisition d'équipements dans le cadre de la création de nouvelles équipes de recherche.

Quant au solde de 9,5 M $, il venait supporter l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du Fonds de développement pédagogique, de l'évaluation sectorielle des programmes menée par le Conseil des universités, et dans le cadre de la participation des universités aux activités du Centre québécois pour l'informatisation de la production (C.Q.I.P.)

Dans le cadre de la révision des parachèvements du plan quinquennal d'investissements universitaires 1986-1991, le Conseil du trésor a décidé de maintenir l'enveloppe budgétaire de

5,5 M $ (répartie sur 3 ans) relative à l'acquisition d'équipements pour les nouvelles équipes de recherche.

Cependant, considérant que le C.Q.I.P. dispose déjà d'une enveloppe d'équipements de 5,7 M $ pour mettre à la disposition des laboratoires d'informatique de la production qui seront créés, et compte tenu des compressions exercées en 1986-1987 sur l'enveloppe de fonctionnement des universités et de son impact éventuel sur le développement des programmes d'enseignement, le Conseil du trésor a décidé de réduire de 9,5 M $ à 7,1 M $ le solde qui venait supporter l'acquisition d'équipements pour les trois autres volets. Également, cette enveloppe est maintenant étalée sur cinq années au lieu de trois. Pour résumer, l'enveloppe globale pour les équipements scientifiques s'établit maintenant comme suit:

En (000 $)

	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Équipes de recherche	1 380	2 060	2 060	-	-
Trois autres volets	2 235	-	3 220	800	800

4. Enveloppe supplémentaire pour l'acquisition de micro-ordinateurs

Au niveau de l'acquisition de micro-ordinateurs, un montant de 2,8 M $ a déjà été engagé en 1984-1985 pour des équipements destinés à la formation des maîtres. Dans le cadre du programme de la micro-informatique à des fins d'enseignement dans le réseau universitaire, le Conseil du trésor avait alloué l'an dernier une enveloppe supplémentaire de 8,4 M $, répartie sur trois ans, pour permettre aux universités d'acquérir d'autres micro-ordinateurs.

Toutefois, le Conseil du trésor a décidé de procéder à une révision de fond en comble de ce programme de la micro-informatique au niveau des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science. Dans ce contexte, le Conseil du trésor a décidé de reporter en 1986-1987 l'enveloppe de 4,2 M $ non engagée en 1985-1986 et de supprimer les autres montants prévus initialement pour 1986-1987 et 1987-1988 et qui totalisaient un autre 4,2 M $.

5. Méthode de calcul de l'augmentation du stock actuel des biens immobiliers

L'augmentation du stock actuel des biens immobiliers découle de l'étude de facteurs tels que les prévisions d'effectifs étudiants, les espaces inventoriés et la position relative de chaque région ainsi que de chaque établissement dans la région à laquelle il appartient par rapport aux espaces normalisés. De plus, certaines situations particulières peuvent justifier l'ajout d'espace.

L'augmentation du stock des biens immobiliers peut se faire soit en achetant des propriétés, soit en construisant de nouvelles bâtisses, soit en agrandissant des édifices existants, soit en louant des espaces additionnels. Cependant, ces ajouts d'espace doivent se faire en priorité par l'utilisation des espaces excédentaires dans les secteurs public et para-public. Le calcul des espaces additionnels requis se fait en comparant les espaces

en propriété inventoriés aux espaces normalisés prévus à long terme; dans le cas où les besoins se manifestent à court ou à moyen terme, le Ministère autorise la location d'espace additionnel. Les politiques actuelles permettent aux établissements universitaires de disposer des espaces nécessaires pour faire face aux variations d'effectifs étudiants.

5.1 État de la situation pour l'ensemble du Québec

Pour l'ensemble du Québec, le tableau 2 montre qu'en 1985-1986 le rapport des espaces en propriété sur les espaces normalisés 1985-1986 était de 0,818, soit un déficit de 18,2 %. Les locations représentaient 189 976 mètres carrés, soit 13,5 % des espaces normalisés, ce qui signifie que les espaces occupés correspondaient à 95,3 % des espaces normalisés.

Cependant, il existe de fortes disparités entre les universités et les surplus constatés dans l'une ou l'autre d'entre elles peuvent difficilement être utilisés par celles qui sont déficitaires. De même, quelques cas particuliers peuvent aussi créer l'illusion du maintien artificiel d'espaces excédentaires au moyen des locations. Dans les faits, certains espaces loués ne peuvent être remplacés facilement parce qu'ils sont trop spécialisés (exemple: Faculté de médecine à l'Université de Sherbrooke) et ce, même s'il y a des catégories d'espaces en surplus dans une université qui loue de tels espaces spécialisés.

À plus long terme, considérant les différents projets d'ajout d'espaces qui furent introduits au plan quinquennal par le Ministère, les espaces en propriété du réseau universitaire seront inférieurs de 1 % seulement aux espaces normalisés prévus à long terme (voir tableau 3).

Comme par le passé, les universités peuvent accroître leur stock d'espaces permanents à l'aide de subventions accordées par des organismes autres que le Ministère. Si ces espaces additionnels sont acquis, ils doivent s'autofinancer au fonctionnement comme à l'investissement et ils diminuent d'autant les espaces à acquérir et à louer que le Ministère pourra plus tard recommander de subventionner. Toutefois, pour les nouveaux projets autofinancés à partir de l'année 1980-1981, le Ministère assume le coût d'opération de ces espaces nouvellement acquis, dans la mesure où ces espaces additionnels ne portent pas l'ensemble des espaces en propriété ou en construction d'un établissement au-delà de ses besoins permanents d'espaces normalisés prévisibles à long terme.

5.2 La situation pour chaque établissement universitaire

- Polytechnique - Hautes Études Commerciales - Université de Montréal

Le Ministère a introduit une modification aux calculs des espaces normalisés pour le campus Université de Montréal, Polytechnique et Hautes Études Commerciales en considérant comme espaces normalisés de chaque établissement la moyenne des deux calculs suivants:

1. Calcul des espaces normalisés si chaque établissement était indépendant.

2. Calcul des espaces normalisés si ces établissements n'en formaient qu'un seul.

Cette modification a été introduite en raison du fait que le Ministère considère qu'il y a des possibilités de collaboration au niveau de l'utilisation de certains types de locaux. Les nouveaux calculs ont eu pour effet de bonifier les espaces normalisés de l'Université de Montréal de 528 mètres en 1984-1985, de diminuer ceux de l'École Polytechnique de 21 mètres et de diminuer ceux de l'École des Hautes Études Commerciales de 2 421 mètres. Considérant ce fait, le Ministère incitera ces établissements à accentuer leur collaboration au chapitre de l'utilisation des ressources physiques qui sont à leur disposition.

- Université de Montréal

Maintenant que le projet d'agrandissement de l'École de médecine vétérinaire est terminé, l'Université de Montréal est propriétaire de 201 638 mètres carrés d'espaces, ce qui représente un ratio de 0,94 par rapport aux espaces normalisés prévus à long terme.

Par sa décision, C.T. # 156 141 du 23 avril 1985, le Conseil du trésor a autorisé le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science à financer pour un montant de 1 000 000 $ le projet d'acquisition d'une ferme destinée à l'enseignement et à la recherche en médecine vétérinaire.

En outre, considérant l'effort démontré par l'Université de Montréal qui a entrepris de recueillir auprès du public la majeure partie des fonds nécessaires pour la réalisation de la Phase I du projet de bibliothèques des lettres et sciences humaines (équivalent à 6 675 mètres carrés), le Ministère a été autorisé récemment à y contribuer pour un autre 2 429 mètres carrés nets, ce qui portera l'envergure du projet à 9 104 mètres carrés nets. Ces deux projets porteront le ratio espaces en propriété/espaces normalisés à long terme de l'Université de Montréal à 0,99. C'est pourquoi le Ministère ne prévoit pas participer à d'autres projets d'ajout d'espace en propriété pour le moment.

Par ailleurs, suite à l'aménagement il y a quelques années d'un centre de calcul et laboratoire de physique nucléaire, une poursuite fut intentée contre l'Université de Montréal et le Ministère par l'entrepreneur en construction. La Cour donnait récemment raison à l'entrepreneur et obligeait l'Université à lui verser une somme de 209 000 $. Le Ministère a accepté de verser ce montant à l'Université en le prenant à même le prélèvement de 2 000 000 $ effectué en 1986-1987 dans les enveloppes annuelles pour financer des projets particuliers.

- École Polytechnique

L'École Polytechnique a connu une croissance d'effectifs étudiantsde 10,0 % par année en moyenne entre 1982-1983 et 1985-1986. Dans ces circonstances, l'édifice de 41 026 mètres carrés dont l'École est propriétaire a pu satisfaire 74 % de ses besoins. À plus long terme, le Ministère estime que 82 % des besoins pourront être comblés par l'édifice actuel.

À sa séance du 22 octobre 1985, le Conseil du trésor a autorisé l'inscription dans l'enveloppe engagée du plan quinquennal d'un projet d'agrandissement de 4 592 mètres carrés nets à l'École Polytechnique qui s'effectuera principalement par l'ajout de deux étages à l'édifice

actuel. Pour ce projet dont le coût est évalué à 7,7 M $, l'École Polytechnique s'est engagée à amener l'entreprise privée à financer 2,0 M $, le reste étant financé par le MESS. L'agrandissement de l'École permettra de faire passer son ratio "espaces en propriété/espaces normalisés à long terme" à 0,91.

- École des Hautes Études Commerciales

La première phase du projet d'agrandissement de l'École étant maintenant terminée, les espaces détenus en propriété par H.E.C. représentent 85 % des espaces normalisés à long terme. Le projet d'agrandissement, une fois complètement terminé, permettra de porter ce ratio à 0,94.

Lorsque la seconde phase du projet d'agrandissement sera terminée, certains travaux de réaménagement devront être réalisés dans la partie existante de l'École. Le Ministère a évalué le coût de ceux-ci à 1 700 000 $. Selon la pratique déjà établie dans les plans quinquennaux précédents de financer les réaménagements faisant suite à un projet d'agrandissement par un prélèvement à même les enveloppes annuelles, le Ministère prévoit financer ce projet à même le prélèvement de 2 000 000 $ pour les projets particuliers qui a été effectué en 1985-1986 et que le Ministère effectue à nouveau en 1986-1987 et 1987-1988. La répartition du 1 700 000 $ pour le réaménagement des H.E.C. est la suivante: 1 500 000 $ en 1985-1986 et 200 000 $ en 1986-1987.

- Université du Québec à Montréal

L'Université du Québec à Montréal a connu, au cours des dernières années, une forte croissance de ses effectifs étudiants. Ses besoins de locaux ont crû proportionnellement, de telle sorte que l'Université projette l'addition d'une seconde phase aux installations qu'elle possède déjà au Centre-ville de Montréal.

En 1985-1986, l'U.Q.A.M. était propriétaire de 82 526 mètres carrés d'espaces, ce qui représentait 51 % des espaces normalisés 1985-1986. Ce total comprenait les 11 114 mètres carrés du Pavillon Athanase David qui était à toute fin pratique inutilisable.

À sa séance du 1er octobre 1985, le Conseil du trésor a autorisé le projet de Phase II du Campus, prévoyant l'ajout de 32 996 mètres carrés nets d'espace en propriété, compte tenu des prévisions d'effectifs étudiants à long terme et du fait que les espaces intérieurs de sport seront loués au Parc Olympique.

Cet ajout d'espace prendra la forme suivante:

1. Acquisition du Pavillon Lafontaine d'une superficie de 8 651 mètres carrés nets et propriété du ministère de l'Éducation.

2. Acquisition du Pavillon des Arts IV de 8 811 mètres carrés nets et également propriété du ministère de l'Éducation. Ce projet comprend également une subvention spéciale évaluée à 1 M $ pour la transformation d'une partie de cet édifice.

3. Phase II du campus de 26 648 mètres carrés nets en construction et en rénovation (dont 11 114 mètres carrés nets déjà inventoriés pour le Pavillon Athanase David). Le coût de ce projet est présentement évalué à 50,9 M $ incluant le mobilier, l'appareillage et l'outillage.

L'ensemble de ces projets permettra à l'Université du Québec à Montréal d'être propriétaire de 86 % de ses espaces normalisés estimés à long terme.

D'autre part, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science prévoit verser en 1986-1987 des subventions totalisant 204 000 $ à l'UQAM pour les trois nouveaux programmes suivants: maîtrise en kinanthropologie, 115 000 $; maîtrise en sciences comptables, 42 000 $; Baccalauréat en science, technologie et société, 47 000 $. Ces sommes seront prises à même l'enveloppe pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires.

- Installations sportives au Complexe olympique

Par ailleurs, le Ministère prévoit également l'aménagement d'installations sportives au Complexe olympique. En effet, un comité de travail formé après la tenue des Jeux olympiques et regroupant principalement des représentants de la R.I.O., de l'U.Q.A.M., de l'Université Concordia, du Cégep Dawson et de la Fédération des sports du Québec avait amorcé des études préparatoires à l'aménagement d'un complexe sportif dans le mât du stade.

Divers problèmes liés à l'édification du mât ont amené l'interruption des travaux de ce comité; ces problèmes sont maintenant résolus et les espaces prévus par la R.I.O. pour l'aménagement des espaces sportifs pour l'Université Concordia et pour l'U.Q.A.M. sont maintenant disponibles et prêts à être aménagés.

Conséquemment, après avoir étudié les modalités de financement d'un tel projet et après avoir consulté les universités concernées dans ce dossier, le Ministère soumettra au gouvernement, conjointement avec la Régie des installations olympiques, un projet concernant l'aménagement d'un Complexe sportif pour l'U.Q.A.M. et pour l'Université Concordia.

Cependant, compte tenu des coûts qui seront impliqués par un tel projet et compte tenu des compressions déjà appliquées à l'enveloppe de fonctionnement des universités, le Ministère ne prévoit donner suite à ce projet de location qu'à la condition que les sommes requises soient ajoutées à l'enveloppe des universités.

- École de technologie supérieure

Au cours de l'automne 1985, l'École de technologie supérieure a aménagé dans ses nouveaux locaux situés dans l'ancienne école secondaire polyvalente Émile Nelligan. Cette école d'une superficie nette de 15 833 mètres carrés et qui a été entièrement réaménagée au coût de 4,8 M $ pour répondre aux besoins du nouvel occupant confère à l'E.T.S. un ratio "espaces en propriété/espaces normalisés à long terme" de 2,28.

Cependant, compte tenu du développement de ses programmes, le Ministère prévoit que l'établissement connaîtra une croissance de ses effectifs étudiants plus élevée que la moyenne du réseau francophone. Déjà, les espaces normalisés de l'École s'établissent à 7 946 mètres carrés nets et on prévoit qu'ils doubleront dans un avenir prochain.

Ayant été dispersée dans des locaux loués durant de longues années, l'École de technologie supérieure est demeurée sous-équipée en laboratoires et par conséquent en appareils scientifiques. Le problème de la relocalisation de l'E.T.S. étant maintenant réglé, le Ministère s'est penché sur les besoins en équipements de laboratoires. À l'aide de fiches analytiques préparées pour chacun des laboratoires, le Ministère a évalué le besoin d'équipements additionnels à 2 672 000 $ alors que la demande de l'E.T.S. se situait à 5 400 000 $.

Le Ministère a déjà annoncé à l'E.T.S. une subvention de 912 000 $ pour des équipements de laboratoires (voir plan quinquennal 1983-1988) de sorte que le solde à subventionner pour ces équipements serait de 1 760 000 $. Ce montant sera pris à même l'enveloppe pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires (en 1986-1987).

- Institut Armand Frappier

L'Institut Armand Frappier disposait en propriété de 86 % des espaces normalisés calculés en 1985-1986 et, à long terme, ce rapport est estimé à 94 % selon les normes actuelles. Cependant, l'évolution de ces espaces est peu influencée par les variations de clientèles puisque cet établisssement accueille relativement peu d'étudiants. Conséquemment, le financement des projets pour cet établissement est plus lié à certains objectifs de développement technologique qu'aux variations d'effectifs étudiants. Le Ministère a déjà inscrit dans les plans d'investissements précédents la partie autofinancée par l'I.A.F. de la construction du Pavillon des biotechnologies, pour un montant de 15 M $. Toutefois, il semble que ce projet ne se réalisera que plus tard.

Par ailleurs, le Ministère prévoit verser une subvention de 225 000 $ à l'I.A.F. en 1986-1987 pour aider à l'implantation d'un nouveau programme de maîtrise en microbiologie appliquée. Ce montant sera pris à même l'enveloppe spéciale pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires.

- Institut national de recherche scientifique

L'Institut national de recherche scientifique dispose de locaux en propriété ou en location à Montréal, à Québec et à Rimouski. Pour l'année 1985-1986, l'INRS louait la totalité de ses espaces à Québec et à Rimouski. Ses espaces inventoriés se situent à 76 % de ses espaces normalisés en 1985-1986 dans les trois localités.

L'INRS-Santé est présentement logée dans des espaces qu'elle loue de l'Hôpital Louis-Hypolithe Lafontaine, à Montréal. Or, l'hôpital désire récupérer pour son propre usage les espaces loués à l'INRS-Santé. Face à cette situation, le Conseil du trésor approuvait, le 17 septembre 1985, l'inscription dans l'enveloppe engagée du plan quinquennal d'un projet d'acquisition d'un bâtiment qui appartenait au Centre de recherche industrielle du Québec à Pointe-Claire. Ce projet dont le coût est évalué à 4,8 M $ prévoit également un réaménagement interne et un agrandissement en vue de porter la superficie nette de l'édifice à 2 300 mètres carrés.

Il devrait solutionner de façon permanente le problème de localisation de cet organisme.

En 1979, l'INRS-océanologie aménageait sur le quai de Pointe-aux-Pères un laboratoire pour y démarrer un nouveau programme de recherche en aquaculture, nécessitant un approvisionnement continu en eau salée. En 1981, le ministère des Transports du Canada avisait l'INRS que le quai était dangereux et qu'il serait condamné. Le bail de location fut prolongé jusqu'au 13 novembre 1985 et l'INRS doit relocaliser son laboratoire prochainement étant donné l'état lamentable du quai. Considérant l'urgence de la situation, le Conseil du trésor a autorisé l'introduction au plan quinquennal 1986-1991 d'un projet de relocalisation de la station aquicole de l'INRS à Point-aux-Pères d'une superficie de 480 mètres carrés nets et dont le coût est évalué à 767 000 $. Une fois réalisés, ces deux projets porteront la position relative de l'ensemble de l'INRS par rapport aux espaces normalisés à long terme à 0,66.

- Université McGill

L'Université McGill dispose, en propriété, de 96 % des espaces normalisés calculés en 1985-1986 et de 110 % des espaces normalisés prévus à long terme. En conséquence, le Ministère ne prévoit pas financer d'investissements dans cette université.

Le plan prévoit toutefois certains projets qui seront autofinancés par l'Université McGill: la rénovation de la Faculté de médecine et d'Art dentaire au coût de 5 500 000 $, la construction d'installations sportives pour une somme de 9 500 000 $, la rénovation de la Faculté de génie pour 4 500 000 $, l'agrandissement de la ferme du Campus MacDonald au coût de 6 000 000 $, la rénovation et l'agrandissement du Pavillon de Parasitologie pour 1 500 000 $ ainsi que la construction de serres pour le Département de biologie au coût de 2 000 000 $.

Les modalités prévues aux enveloppes annuelles concernant les emprunts pour fin de rénovations majeures devraient permettre à l'Université McGill de se procurer les montants nécessaires à certains programmes de rénovation de ses édifices.

- Université Concordia

L'Université Concordia est propriétaire de 88 807 mètres carrés d'espaces, ce qui représente 69 % des espaces normalisés 1985-1986. Des locations de 30 741 mètres carrés ont permis à cette université de porter les espaces occupés à 84 % des espaces normalisés. À plus long terme, le déficit d'espaces en propriété est estimé à 28 960 mètres carrés nets; cette superficie tient compte du fait que les espaces intérieurs de sport seront loués au Parc Olympique.

L'Université propose de combler cet écart par la construction de 25 625 mètres carrés additionnels, dont 18 140 mètres carrés en bibliothèques et 7 485 mètres carrés d'espaces académiques en location-achat. L'Université propose de financer une partie du projet de bibliothèques par l'apport de fonds qu'elle a entrepris de recueillir auprès du public (15 M $).

Le Conseil du trésor a déjà autorisé le Ministère à participer au projet de bibliothèques de l'Université Concordia pour un montant de 19 848 000 $, ce qui représente 11 520 mètres carrés nets. De plus, l'Université finance 6 620 mètres carrés additionnels pour 15 000 000 $ ce qui représente un projet global de 18 140 mètres carrés. Ainsi, le ratio d'espace en propriété à long terme sera porté à 0,92.

Dans le cadre de la revue des programmes 1986-1987, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a présenté au Conseil du trésor une demande concernant un agrandissement supplémentaire de 7 485 mètres ca rés nets pour l'Université Concordia. Toutefois, étant donné le contexte budgétaire actuel, le Conseil du trésor n'a pas retenu cette demande et le Ministère prévoit soumettre la demande à nouveau lors de la prochaine revue des programmes.

Le Ministère a analysé les possibilités de collaboration entre les universités McGill et Concordia au niveau des bibliothèques. L'analyse du dossier montre que les surplus d'espaces identifiés par rapport aux normes dans les bibliothèques de McGill ne peuvent combler l'ensemble des besoins exprimés par l'Université Concordia. En effet les espaces de bibliothèque de l'Université McGill sont dispersés dans un grand nombre d'édifices différents; ses collections fort volumineuses occupent beaucoup d'espaces de rayonnage ce qui limite les espaces disponibles à la consultation. De plus, malgré la relative proximité des deux campus, il n'en demeure pas moins que les étudiants de Concordia ont des besoins minimaux d'espaces de bibliothèque sur leur campus, surtout au premier cycle. Cependa , des possibilités de collaboration demeurent et ont été entreprises par les deux universités et le Ministère en a tenu compte dans le projet qu'il se propose de financer en réduisant de 1 436 mètres carrés les espaces qu'il prévoit subventionner. Ces espaces correspondent à l'équivalent des espaces normalisés générés dans la carégorie "bibliothèque" par les étudiants gradués de l'Université Concordia. Les possibilités de collaboration seront davantage explorées au cours des prochaines années, surtout au niveau des études graduées.

D'autre part, le plan quinquennal 1986-1991 prévoit une subvention de 11 000 $ à l'Université Concordia pour aider à l'implantation d'un nouveau programme de Doctorat en informatique. Cette somme sera prise à même l'enveloppe pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires.

- Sherbrooke

L'Université de Sherbrooke dispose d'espaces en propriété qui représentent, selon les données 1985-1986, 99 % des espaces normalisés et, à long terme, 111 % des espaces normalisés prévus. En conséquence, le Ministère ne prévoit pas financer d'investissements dans cette université.

Les modalités prévues au niveau des enveloppes annuelles devraient permettre à l'Université de Sherbrooke d'emprunter les montants nécessaires pour faire face à certains projets de rénovation.

- Université Bishop

L'Université Bishop dispose d'espaces en propriété qui représentent 145 % de ses espaces normalisés calculés en 1985-1986. Selon la prévision d'effectifs étudiants

retenue à long terme, l'Université Bishop disposera d'espaces en propriété équivalent à 168 % de ses espaces normalisés.

Malgré cette situation, le document intitulé "Position relative de chaque établissement du réseau universitaire québécois par rapport aux espaces normalisés" fait état d'un déficit de l'Université Bishop au niveau des salles de cours. En effet, le ratio espaces inventoriés/espaces normalisés pour les salles de cours s'établissait en 1984-1985 à 0,58 % seulement. Par ailleurs, le Collège Champlain à Lennoxville réclamait depuis un certain temps plus d'espaces à louer en raison de l'augmentation de ses effectifs étudiants.

Afin de solutionner ces problèmes, la Direction générale de l'enseignement collégial et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires du MESS ont convenu d'autoriser l'Université Bishop à réaménager le Pavillon Memorial House de façon à ajouter un plancher à l'intérieur du gymnase, lequel plancher sera loué au Collège Champlain. Ce projet d'agrandissement de 468 mètres carrés nets au coût de 500 000 $ sera assumé en parts égales par le Collège Champlain et l'Université Bishop. La part des coûts assumée par la D.C.E.C. et son financement seront répartis sur cinq ans et feront l'objet d'une clause spécifique dans le bail avec le Collège Champlain. Quant à la part assumée par la DGERU, elle sera financée à même le prélèvement de 2 M $ pour projets particuliers effectué à même les enveloppes annuelles de 1986-1987.

- Université Laval

L'Université Laval dispose d'espaces en propriété qui représentent 88 % des espaces normalisés calculés en 1985-1986 et 100 % des espaces normalisés calculés à long terme. Suite à l'implantation d'un nouveau programme en science et technologie du bois en 1983-1984 et à l'augmentation sensible des activités de recherche, il est apparu que les locaux actuels du Pavillon de foresterie et de géodésie ne suffisent plus à loger l'ensemble des activités de la Faculté.

L'Université Laval a présenté au Ministère un projet d'agrandissement et de réaménagement de son Pavillon de foresterie et géodésie, dont le coût est évalué à 2 860 000 $. L'Université est disposée à y investir 1 483 000 $ provenant de fonds et dons ainsi que les 377 000 $ que le Ministère lui avait alloués en 1983-1984 pour les réaménagements et acquisitions de mobilier, appareils et outillage nécessaires à l'implantation du nouveau programme en science et technologie du bois. De plus, le ministère de l'Energie et des ressources a accepté de participer au financement de ce projet pour un montant de 500 000 $.

Considérant la pratique habituelle de financer les réaménagements et acquisitions de mobilier, appareils et outillage qui font suite à des projets d'ajout d'espace par un prélèvement à même les enveloppes annuelles, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science est disposé à fournir les 500 000 $ manquants pour permettre la réalisation de ce projet. Cette somme sera prise à même le prélèvement de 2,0 M $ effectué dans les enveloppes annuelles de 1986-1987 pour les projets particuliers.

- Université du Québec à Hull

Après avoir acquis l'Ecole Sainte-Marie, l'Université du Québec à Hull dispose maintenant de 11 077 mètres carrés d'espaces en propriété, ce qui représente 63,5 %

des espaces normalisés 1985-1986. En tenant compte des espaces loués, ce rapport passe à 98 %. Les prévisions d'effectifs étudiants indiquent que cet établissement ne devrait pas connaître une diminution d'effectifs étudiants importante au cours des prochaines années. Le développement de ses programmes contribue à attirer les étudiants francophones de la région de Hull, mais aussi ceux d'Ottawa.

Le plan quinquennal 1986-1991 ne prévoit pas d'autre projet d'ajout d'espace en propriété pour le moment.

- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ne dispose pas d'espaces en propriété. Tous les espaces qu'elle occupe actuellement sont loués principalement au Séminaire St-Michel de Rouyn et ce, pour une durée de cinq années.

Au cours de ces années, l'UQAT continuera de partager les espaces de bibliothèque avec le cégep, conformément à une entente de service convenu en ce sens par les deux établissements.

- Université du Québec à Rimouski

Le projet de bibliothèque étant maintenant terminé, l'Université du Québec à Rimouski dispose de 17 214 mètres carrés d'espaces en propriété, ce qui représente 93 % de ses espaces normalisés calculés en 1985-1986 et 105 % de ses espaces normalisés prévus à long terme.

D'autre part, le plan quinquennal 1986-1991 prévoit une subvention de 20 000 $ à l'UQAR pour permettre l'implantation d'une maîtrise en gestion des ressources maritimes. Cette somme sera prise à même l'enveloppe spéciale pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires.

- Université du Québec à Trois-Rivières

Le tableau 2 montre que l'Université du Québec à Trois-Rivières dispose d'espaces en propriété qui représentent 104 % de ses espaces normalisés calculés en 1985-1986. À plus long terme, le Ministère évalue que le rapport des espaces en propriété sur les espaces normalisés passera à 1,17. Le plan quinquennal d'investissements universitaires 1986-1991 ne prévoit donc aucun projet d'ajout d'espace en propriété pour l'U.Q.T.R.

Toutefois, le Ministère a été sensibilisé à certains problèmes de fonctionnement rencontrés dans le Pavillon Pierre-Boucher. En effet, construit en 1958, ce pavillon abrite des laboratoires, le registrariat ainsi que le service des finances. Etant complètement dépourvu d'ascenseur, son accès est très difficile pour les personnes handicapées. C'est pourquoi, le Ministère a accepté de financer un projet d'installation d'un ascenseur au Pavillon Pierre-Boucher. Le montant de 145 000 $ requis pour la réalisation du projet sera pris à même le prélèvement de 2 000 000 $ effectué en 1986-1987 pour les demandes particulières.

D'autre part, le Ministère prévoit verser à l'U.Q.T.R. en 1986-1987 une subvention totale de 875 000 $ pour favoriser l'implantation de deux nouveaux programmes d'enseignement: Baccalauréat en génie chimique (25 000 $) et Baccalauréat en informatique (850 000 $). Ces montants seront pris à même l'enveloppe pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires.

Université du Québec à Chicoutimi

En 1985-1986, l'Université du Québec à Chicoutimi disposait de 33 185 mètres carrés d'espaces en propriété, ce qui représentait 91 % de ses espaces normalisés pour 1985-1986 et 97 % des espaces normalisés à long terme. Le Ministère ne prévoit pas financer d'autres investissements dans cette université pour le moment.

D'autre part, le plan quinquennal 1986-1991 prévoit une subvention de 82 000 $ à l'UQAC pour permettre l'implantation d'un doctorat en ressources minérales. Cette somme sera prise à même l'enveloppe spéciale pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires.

5.3 Principaux projets prévus au plan

En résumé, les principaux projets d'ajouts d'espace que le Ministère prévoit au cours de la période couverte par le plan quinquennal 1986-1991 sont les suivants:

UNIVERSITES	PROJET	METRES CARRES	Financement ('000$ MESS	AUTRES SOURCES
Université Bishop	Réaménagement du Memorial House	464	250	250
Université de Montréal	Bibliothèque des sciences humaines	9 104	4 151	10 406
	Acquisition d'une ferme	555	1 000	-
Ecole Polytechnique	Agrandissement	4 592	5 660	2 000
Ecole H.E.C.	Agrandissement	2 776	4 100	-
Université Laval	Réaménagements et acquisitions d'équipements pour le Pavillon Foresterie et géodésie	1 428	877	1 983
U.Q.A.M.	Achat Pavillon Lafontaine	8 651	-	-
	Achat et rénovation Pavillon Arts IV	8 811	1 000	-
	Phase II du campus construction et rénovation	26 648	50 911	-

UNIVERSITES	PROJET	METRES CARRES	Financement ('000$) MESS	AUTRES SOURCES
McGill	Rénovation de la Faculté médecine et art dentaire	Aucun	-	5 500
	Installations sportives	4 800	-	9 500
	Agrandissement de la ferme	2 000	-	6 000
	Rénovation de la Faculté de génie	Aucun	-	5 500
	Rénovation et agrandissement Pavillon de Parasitologie	400	-	1 500
	Serres Département de Biologie	700	-	2 000
Université Concordia	Construction de bibliothèques	18 140	19 848	15 000
I.N.R.S.	Relocalisation d'I.N.R.S.-Santé à Pointe-Claire	2 300	4 579	211
	Relocalisation de la Station aquicole de Pointe-aux-Pères	480	767	-

5. Réserve pour hausse de coûts

La contribution du Ministère aux divers projets d'un plan quinquennal est habituellement évaluée en dollars de la première année du plan. C'est pourquoi, les plans quinquennaux précédents prévoyaient une réserve annuelle pour la hausse des coûts afin de compenser les effets de l'inflation.

Dans le contexte budgétaire actuel, le Conseil du trésor n'a consenti aucun montant pour cette provision pour hausse de coûts, demandant au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science de présenter plutôt des demandes spécifiques d'ajustement de budget au fur et à mesure que les coûts des projets prévus au plan quinquennal 1986-1991 seront mieux connus.

IV. SOMMAIRE DU PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES POUR LA PERIODE 1986-1991

A partir du cadre décrit précédemment, le plan quinquennal pour la période 1986-1991 a été préparé et est présenté de façon détaillée dans le document ci-joint.

Les contributions globales du Ministère, ainsi que celles provenant d'autres sources sont décrites ci-après:

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

RAPPEL DU PLAN 1985-1990

	ANNEES PRECEDENTES	PERIODE QUINQUENNALE	ANNEES SUIVANTES	TOTAL
MESS	21,8	331,3	-	353,1
AUTRES SOURCES	3,9	47,6	-	51,5
TOTAL	25,7	378,9	-	404,6

PLAN 1986-1991

MESS	17,1	313,1	-	330,2
AUTRES SOURCES	11,0	48,3	-	59,3
TOTAL	28,1	361,4	-	389,5

La contribution du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science comprend deux enveloppes:

- L'enveloppe engagée est constituée de projets qui ont déjà fait l'objet d'un mémoire d'intention approuvé par le Conseil du trésor (projets en cours de réalisation). Elle inclut aussi au chapitre des enveloppes annuelles la totalité de ces enveloppes (après prélèvements) pour l'année 1986-1987 et 25% du montant prévu pour les années subséquentes. Enfin, elle comprend également tous les projets qui sont entièrement financés par prélèvement à même les enveloppes annuelles.

- L'enveloppe non engagée comprend d'autres ajouts d'espaces qui sont justifiés par les prévisions d'effectifs étudiants et les normes d'espaces, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mémoire d'intention soumis à l'approbation du Conseil du trésor. Elle inclut aussi au chapitre des enveloppes annuelles, à partir de 1987-1988, 75 % des montants annuels prévus (après prélèvements). Le reste de l'enveloppe non engagée comprend l'enveloppe pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires et l'enveloppe pour l'acquisition de micro-ordinateurs.

CONTRIBUTION DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA SCIENCE

Enveloppe engagée ('000$)	1986-1991
Projets en cours de réalisation	94 342
Enveloppes annuelles	81 629
Equipements du Fonds FCAR	8 430
Portion non allouée de la réserve pour demandes particulières	3 196
Portion engagée et distribuée de l'enveloppe d'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires	5 675
Enveloppe pour l'acquisition de micro-ordinateurs	7 000
S/T enveloppe engagée	200 272
Enveloppe non engagée ('000$)	
Projets prévus dans le cadre de référence	4 087
Enveloppes annuelles	121 307
Portion non engagée de l'enveloppe d'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines prioritaires	4 560
S/T enveloppe non engagée	129 954

TABLEAU 1

Coûts unitaires utilisés pour estimer sommairement le coût d'un projet de construction nouvelle ou d'agrandissement (décembre 1986)

Catégorie d'espaces	Coût unitaire au 1er janvier 1986 (1) a	Indice des coûts (2) b	Indexation de janvier à décembre 1986 (3) c	Aménagements extérieurs (4) d	Coût unitaire total de construction e=(axb)+ c+d	Honoraires professionnels (5) f	Mobilier appareils outillage (6) g	Coût unitaire total (11) h= e+f+g
Laboratoires, services de communication et cliniques	89,70 (7)	,953	2,14	4,38	92,00	9,20	26,06	127,26
Classes, bureaux etc.	79,10 (8)	,953	1,89	3,86	81,13	8,11	9,73	98,97

(1) Coût unitaire médian extrait de la publication "Building Construction Cost Data 1986" de Robert Snow Means. Ce coût inclut les équipements intégrés, les conditions spéciales et les contingences.

(2) Page 341 de la publication mentionnnée en (1). Indice moyen des indices de Montréal (,959) et de Québec (,946).

(3) Indices des coûts de construction publiés par Statistique Canada, catalogue 62-007, 4e trimestre 1985, tableau 7,1, Montréal, Bâtiment institutionnel (école), page 53.

4e trimestre 1984= 116,6
4e trimestre 1985= 119,8 soit une augmentation de 2,74 % ou 0,228 % par mois

Laboratoires, services de communication et cliniques= 89,70 x ,953 x ,00228 x 11 mois= 2,14
Classes, bureaux etc.= 79,10 x ,953 x ,00228 x 11 mois= 1,89

(4) 5 % du coût de construction:

Laboratoires, services de communication et cliniques= ((89,70 x ,953) + 2,14) x 5 %= 4,38
Classes, bureaux etc.= ((79,10 x ,953) + 1,89) x 5 %= 3,86

(5) 10 % du coût total de construction.

(6)

	Coût unitaire du pi² net déjà utilisé par le Ministère et recommandé par le comité mixte ministère-universités (en $ de juin 1977) a	Indexation (9) de juin 1977 (169,5) à décembre 1985 (336,3) soit une augmentation de 98,4 % b	Indexation (10) de décembre 1985 à décembre 1986 soit une augmentation de 6,9 % c	Facteur de conversion du coût unitaire du pi² net au pi² brut d	Coût unitaire du pi² brut e=(a+b+c) x d
Laboratoires, services de communication, cliniques	18,07	17,78	2,47	,68	26,06
Classes, bureaux etc.	6,75	6,64	,92	,68	9,73

(7) Pages 322 et 326 de la publication mentionnée en (1)

College Sciences, Engineering, Laboratories	92,45
Research Laboratories and Facilities	86,95
Moyenne 92,45 + 86,95= 179,40 + 2=	89,70

(8) Page 322 de la publication mentionnée en (1)

College, Classrooms and Administration	79,10

(9) Statistique Canada, 62-007, 4e trimestre 1985, indice des prix des machines et du matériel, meubles de bureaux et matériel, page 95 tableau 16-2.

(10) Même source qu'en (9). 4e trimestre 1984 à 4e trimestre 1985, 314,5 à 336,3 soit une augmentation de 6,9 %.

(11) Coût unitaire total:

	Au pied carré brut a	Au pied carré net b= a + 0,68	Au mètre carré net c= b + 0,0929	Au mètre carré brut d= a + 0,0929
Laboratoires, services de communication, cliniques	127,26	187,14	2 014,42	1 369,86
Classes, bureaux etc.	98,97	145,54	1 566,63	1 065,34

N.B. Le coût des travaux sera augmenté du montant affecté à l'intégration des arts selon l'échelle annexée au document "Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec" (voir page).

U.G.E.RU. - D.R.M.F.
Le 25 juin 1986

Tableau 1 (suite)

Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec

Le budget, devant être alloué à l'intégration des arts lors d'un projet de construction d'un édifice, est déterminé selon l'échelle suivante:

Coût des travaux	Montant affecté à l'intégration des arts
Moins de 150 000 $	Nil
De 150 000 $ à 400 000 $	1,5 %
De 400 000 $ à 2 M $	6 000 $ pour les premiers 400 000 $ plus 1,25 % de la tranche suivante
De 2 M $ à 5 M $	26 000 $ pour les deux premiers millions plus 1,0 % de la tranche suivante
De 5 M $ et plus	56 000 $ pour les cinq premiers millions plus 0,5 % de la tranche suivante

Tableau 2

Comparaison des espaces normalisés estimés 1985-1986 et des espaces inventoriés 1985-1986

Établissements universitaires	Espaces normalisés 1985-1986	Espaces inventoriés (I.L.U.Q. 1985-1986) ajustés				Position relative actuelle	
		En propriété	En location	% en location	Total	En propriété	Total
	a	b	c	d=(c + e)x100	e=(b+c)	f=(b + a)	g=(e + a)
Bishop	11 666	16 878	-	0,0	16 878	144,7	144,7
Concordia	143 165	88 807	30 741	25,7	119 548	62,0	83,5
H.E.C.	19 022	14 760	4 087	21,7	18 847	77,6	99,1
Laval	264 905	233 105	-	0,0	233 105	88,0	88,0
McGill & Col. MacDonald	248 181	238 333	2 353	1,0	240 686	96,0	97,0
Montréal	234 567	201 638	27 952	12,2	229 590	86,0	97,9
Polytechnique	55 746	41 026	3 550	8,0	44 576	73,6	80,0
S/T Montréal, H.E.C. & Poly.	309 335	257 424	35 589	12,1	293 013	83,2	94,7
U.Q.A.M.	160 453	82 526	57 941	41,2	140 467	51,4	87,5
U.Q.T.R.	43 610	45 280	3 534	7,2	48 814	103,8	111,9
U.Q.A.C.	36 480	33 185	5 894	15,1	39 079	91,0	107,1
U.Q.A.R.	18 534	17 214	832	4,6	18 046	92,9	97,4
U.Q.A.H.	17 456	11 077	6 023	35,2	17 100	63,5	98,0
U.Q.A.T.	6 791	-	5 445	100,0	5 445	0,0	80,2
I.N.R.S.							
-Montréal	7 237	3 93[illegible]	1 589	28,8	5 520	54,3	76,3
-Québec	4 360	-	3 318	100,0	3 318	0,0	76,1
-Rimouski	3 387	2 586	-	0,0	2 586	76,4	76,4
I.A.F.	11 597	9 947	-	0,0	9 947	85,8	85,8
E.N.A.P.							
-Montréal	1 515	-	1 360	100,0	1 360	0,0	89,8
-Québec	4 795	-	4 285	100,0	4 285	0,0	89,4

Tableau 2

Comparaison des espaces normalisés estimés 1985-1986 et des espaces inventoriés 1985-1986

Établissements universitaires	Espaces normalisés 1985-1986	Espaces inventoriés (I.L.U.Q. 1985-1986) ajustés				Position relative actuelle	
		En propriété	En location	% en location	Total	En propriété	Total
	a	b	c	d=(c ÷ e)x100	e=(b+c)	f=(b ÷ a)	g=(e ÷ a)
E.T.S.	7 946	15 833	-	0,0	15 833	199,3	199,3
T.E.L.U.Q.							
-Montréal	2 273	-	1 955	100,0	1 955	0,0	86,0
-Québec	5 306	-	4 568	100,0	4 568	0,0	86,1
U.Q.S.S.							
-Montréal	60	-	107	100,0	107	0,0	178,3
-Québec	2 674	-	4 740	100,0	4 740	0,0	177,3
Sherbrooke	96 638	95 650	19 701	17,1	115 351	99,0	119,4
Total	1 408 364	1 151 776	189 976	14,2	1 341 752	81,8	95,3

Tableau 3

Comparaison des espaces en propriété et des espaces normalisés prévus à long terme

Etablissements universitaires	Espaces normalisés 1984-1985 a	Coefficient de variation des effectifs entre 1984-1985 & 1985-1986 b	Espaces normalisés 1985-1986 c= a x b	Effectifs Etudiants 1985-1986 estimées d	Prévisions minimale e	Prévisions maximale f	Prévisions moyenne g=(e+f)÷2	Coefficient de variation à long terme h= g ÷ d	Espaces normalisés à long terme i= c x h
Bishop	10 860	1,0742	11 666	1 622	1 180	1 622	1 401	0,8637	10 076
Concordia	138 605	1,0329	143 165	16 522	12 936	16 522	14 729	0,8915	127 628
H.E.C.	19 012	1,0005	19 022	4 432	3 640	4 432	4 036	0,9106	17 322
Laval	250 643	1,0569	264 905	25 799	19 554	25 799	22 677	0,8790	232 843
McGill & College MacDonald	250 157	0,9921	248 181	19 650	14 449	19 807	17 128	0,8717	216 328
Montréal	233 819	1,0032	234 567	25 621	21 207	25 621	23 414	0,9139	214 361
Polytechnique	50 697	1,0996	55 746	4 470	3 551	4 493	4 022	0,8998	50 159
Mont., H.E.C., Poly.	303 528	1,0143	309 335	-	-	-	-	0,9111	281 842
U.Q.A.M.	147 828	1,0854	160 453	21 583	17 519	21 583	19 551	0,9059	145 347
U.Q.T.R.	41 700	1,0458	43 610	6 236	4 854	6 236	5 545	0,8892	38 778
U.Q.A.C.	37 624	0,9696	36 480	3 891	3 248	4 013	3 631	0,9331	34 038
U.Q.A.R.	18 172	1,0199	18 534	2 620	2 018	2 620	2 319	0,8851	16 405
U.Q.A.H.	15 855	1,1010	17 456	2 540	2 255	2 545	2 400	0,9449	16 494
U.Q.A.T.	6 882	0,9868	6 791	1 049	926	1 063	995	0,9480	6 438

(1) Pour le calcul des espaces normalisés de ces établissements, le Ministère a tenu compte du fait qu'ils forment un seul campus.
Espaces normalisés suivant la méthode considérée comme un seul campus + Position relative 1984-85 = Total ÷ 2 = Esp. normalisés

Montréal	=	234 346	+	233 291	=	467 637	÷ 2	233 819
H.E.C.	=	16 591	+	21 433	=	38 024	÷ 2 =	19 012
Poly.	=	50 675	+	50 718	=	101 393	÷ 2 =	50 697

Tableau 3

Comparaison des espaces en propriété et des espaces normalisés prévus à long terme

Établissements universitaires	Espaces normalisés à long terme j	Espaces inventoriés ajustés en propriété 1985-1986 k	Ajout d'espaces déjà approuvés l	Position relative à long terme m=(k+l)÷j	Ajouts d'espaces qui sont recommandés n	Position relative à long terme recommandée 0=(k+l+n)÷j
Bishop	10 076	16 878	- (1)	1,68	-	1,68
Concordia	127 628	88 807	18 140(2)	0,92(3)	-	0,92(3)
H.E.C.	17 322	14 760	1 580(4)	0,94	-	0,94
Laval	232 843	233 105	1 428(5)	1,01	-	1,01
McGill & Col. MacDonald	216 328	238 333	7 900(6)	1,14	-	1,14
Montréal	214 361	201 638	9 659(7)	0,99	-	0,99
Polytechnique	50 159	41 026	4 592(8)	0,91	-	0,91
S/T Montréal, H.E.C. & Poly.	281 842	257 424	15 831	0,97	-	0,97
U.Q.A.M.	145 347	82 526	32 996(9)	0,86(3)	-	0,86(3)
U.Q.T.R.	38 778	45 280	-	1,17	-	1,17
U.Q.A.C.	34 038	33 185	-	0,97	-	0,97
U.Q.A.R.	16 405	17 214	-	1,05	-	1,05
U.Q.A.H.	16 494	11 077	-	0,67	-	0,67
U.Q.A.T.	6 438	-	-	0,00	-	0,00

(1) Le projet de réaménagement au Pavillon Memorial House permettra d'ajouter un étage à l'intérieur d'un gymnase pour 464 m^2 nets, lesquels seront loués au Collège Champlain.
(2) Nouvelle construction de bibliothèques (18 140 m^2 dont 6 620 m^2 sont autofinancés). La partie subventionnée du projet élève la position relative à 0,86.
(3) En tenant compte de la location d'espaces au Parc Olympique (9 861 m^2 pour l'Université Concordia et 9 394 m^2 pour l'UQAM).
(4) Les espaces inventoriés en propriété comprennent déjà 1 196 m^2 nets ajoutés par la 1re phase du projet d'agrandissement.
(5) Agrandissement de la Faculté de Foresterie et Géodésie.
(6) Installations sportives (4 800 m^2), agrandissement de la ferme (2 000 m^2), Pavillon de Parasitologie (400 m^2) et Serres du Département de Biologie (700 m^2). Tous ces projets sont autofinancés.
(7) Construction d'une nouvelle bibliothèque des lettres et sciences humaines (9 104 m^2 dont 6 675 m^2 sont autofinancés) et construction d'une grange-étable et des laboratoires pour l'Ecole de médecine vétérinaire (555 m^2 nets).
(8) Agrandissement de l'Ecole Polytechnique. Une partie du coût, soit 2 M $ sera financée par des fonds et dons.
(9) Acquisition du Pavillon Lafontaine (8 651 m^2). Acquisition du Pavillon des Arts IV (8 811 m^2) et Phase II (26 648 m^2 de construction et rénovation dont 11 114 m^2 déjà inventoriés pour le Pavillon Athanase David).

Tableau 3

Comparaison des espaces en propriété et des espaces normalisés prévus à long terme

Établissements universitaires	Espaces normalisés 1984-1985 a	Coefficient de variation des effectifs entre 1984-1985 & 1985-1986 b	Espaces normalisés 1985-1986 c= a x b	Effectifs étudiants 1985-1986 estimées d	Prévisions minimale e	Prévisions maximale f	Prévisions moyenne g=(e+f)÷2	Coefficient de variation à long terme h= g ÷ d	Espaces normalisés à long terme i= c x h
I.N.R.S.									
-Montréal	6 834	1,0590(1)	7 237	41 444	34 174	41 444	37 809	0,9123(2)	6 602
-Québec	4 117	1,0590(1)	4 360	41 444	34 174	41 444	37 809	0,9123(2)	3 978
-Rimouski	3 198	1,0590(1)	3 387	41 444	34 174	41 444	37 809	0,9123(2)	3 090
I.A.F.	10 951	1,0590(1)	11 597	41 444	34 174	41 444	37 809	0,9123(2)	10 580
E.N.A.P.									
-Montréal	1 355	1,1179	1 515	313	312	361	337	1,0751	1 629
-Québec	4 289	1,1179	4 795	313	312	361	337	1,0751	5 155
E.T.S.	7 685	1,0340	7 946	761	572	761	667	0,8758	6 959
T.E.L.U.Q.									
-Montréal	2 150	1,0574	2 273	2 322	2 369	2 452	2 411	1,0381	2 360
-Québec	5 018	1,0574	5 306	2 322	2 369	2 452	2 411	1,0381	5 508
U.Q.S.S.									
-Montréal	57	1,0590(1)	60	41 444	34 174	41 444	37 809	0,9123(2)	55
-Québec	2 525	1,0590(1)	2 674	41 444	34 174	41 444	37 809	0,9123(2)	2 439
Sherbrooke	91 748	1,0533	96 638	9 427	7 449	9 427	8 438	0,8951	86 500
Total	1 361 781	1,0358	1 408 364	-	-	-	-	0,8954	1 261 072

(1) Le coefficient de variation des effectifs étudiants est celui du réseau "Université du Québec"
(2) Le coefficient de variation à long terme est celui du réseau "Université du Québec".

Tableau 3

Comparaison des espaces en propriété et des espaces normalisés prévus à long terme

Établissements universitaires	Espaces normalisés à long terme j	Espaces inventoriés ajustés en propriété 1985-1986 k	Ajout d'espaces déjà approuvés l	Position relative à long terme m=(k+l)÷j	Ajouts d'espaces qui sont recommandés n	Position relative à long terme recommandée 0=(k+l+n)÷j
I.N.R.S.						
-Montréal	6 602	3 931	2 300(1)	0,94	-	0,94
-Québec	3 978	-	-	0,00	-	0,00
-Rimouski	3 090	2 586	-	0,84	235 (2)	0,91
I.A.F.	10 580	9 947	-	0,94	-	0,94
E.N.A.P.						
-Montréal	1 629	-	-	0,00	-	0,00
-Québec	5 155	-	-	0,00	-	0,00
E.T.S.	6 959	15 833	-	2,28	-	2,28
T.E.L.U.Q.						
-Montréal	2 360	-	-	0,00	-	0,00
-Québec	5 508	-	-	0,00	-	0,00
U.Q.S.S.						
-Montréal	55	-	-	0,00	-	0,00
-Québec	2 439	-	-	0,00	-	0,00
Sherbrooke	86 500	95 650		1,11	-	1,11
Total	1 261 072	1 151 776	78 827	0,99(3)	235	0,99(3)

(1) Acquisition, réaménagement et agrandissement de l'ancienne bâtisse du CRIQ à Pointe-Claire.
(2) Relocalisation de la Station aquicole de Pointe-aux-Pères (480 m^2 nets dont 245 m^2 nets sont déjà inventoriés).
(3) En tenant compte de la location d'espace au Parc Olympique (9 661 m^2 pour l'Université Concordia et 8 394 m^2 pour l'UQAM).

3711-0110
68-867-0829

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires